

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 novembre 2018

DELIBERATION N° 215/11/2018 : APPROBATION DU PROJET D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN ET DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES - MEDITERRANEE 2018-2021

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 novembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 novembre 2018.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Alain GABACH, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Brigitte BAREGES, Jean-Martial DEJEAN à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER à Bernard PAILLARES, Paulette MULLER-DUPONT à Bernard GISQUET, Laurence PAGES à Clarisse HEULLAND, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Nadine BOUVET, Aurore KOTHE, Valérie RABAULT, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°2015/5/47 du 27 mai 2015,
Vu la délibération n°2015/9/148 du 24 septembre 2015,

Le 17 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et la Région Midi-Pyrénées signaient le Contrat Régional Unique du Grand Montauban 2015/2017-2020.

Aux termes de ce contrat, une révision devait être engagée à l'issue de la première période 2015-2017 afin de l'adapter au cadre d'intervention de la nouvelle Région Occitanie et au transfert de compétences résultant de la réforme territoriale (Loi NOTRe).

Dans le même temps, la Région a procédé à une harmonisation des politiques d'intervention appliquées dans les anciennes collectivités de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales a donc été souhaitée pour la période 2018-2021, laquelle se concrétise par la signature d'un nouveau contrat intitulé « Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 ».

La mise en œuvre de ce contrat a été l'occasion, pour le Grand Montauban, d'actualiser son projet d'agglomération en réaffirmant les opportunités rappelées par le diagnostic territorial et en ajoutant certains projets nouveaux à l'échelle du territoire. La stratégie de territoire demeure quant à elle inchangée, reposant sur les quatre axes suivants :

- Axe 1 : Conforter l'attractivité économique du territoire en tant que moteur de sa compétitivité, de sa croissance et de l'emploi ;
- Axe 2 : Affirmer l'excellence environnementale du territoire pour préserver la qualité de vie et devenir une référence en matière de développement durable ;
- Axe 3 : Promouvoir « le bien-vivre ensemble » par l'accompagnement de la population dans une logique de proximité et de cohésion ;
- Axe 4 : Organiser le territoire dans une perspective d'aménagement équilibré, durable et partagé.

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est quant à lui le point de rencontre entre ce projet de territoire et les priorités régionales, mais également départementales, définies dans leurs différents domaines de compétences.

Ainsi, au sein de chacun des axes mentionnés ci-dessus, des objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagés par les cofinanceurs ont été définis.

Au sein de l'axe 1, deux objectifs stratégiques :

1. Accroître l'offre d'accueil et de services aux entreprises ;
2. Grand Site Occitanie : Développer l'économie touristique en s'appuyant sur le fort potentiel culturel et patrimonial.

Au sein de l'axe 2, trois objectifs stratégiques :

1. Accroître l'excellence environnementale, le patrimoine naturel et le cadre de vie ;
2. Accompagner la transition énergétique ;
3. Promouvoir les transports durables et la mobilité bas carbone.

Au sein de l'axe 3 : Renforcer les équipements et les services à la population (équipements sportifs et culturels, accessibilité des bâtiments, TIC).

Au sein de l'axe 4 : Favoriser la dynamique et la vitalité des centralités du territoire (bourgs centres).

L'ensemble des projets relevant de ces objectifs devrait donc être mis en œuvre au cours de la période 2018-2021, les premiers projets ayant été présentés dans le cadre du Programme Opérationnel 2018.

Le projet de Contrat Territorial Occitanie ainsi que le Programme Opérationnel 2018 ont été présentés lors du Comité de Pilotage du 23 octobre dernier en présence de la Région, du Département et de l'Etat. Ce contrat doit désormais être approuvé par les conseils respectifs.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 novembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le projet d'agglomération 2018-2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, tel qu'annexé à la présente délibération,
- approuver le projet de Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet d'agglomération 2018-2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'approuver le projet de Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 DEC. 2018

De sa publication le :

06 DEC. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 novembre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

